

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sadroc a avancé à un bon rythme sur cette année 2025.

Une première réunion publique a eu lieu au foyer communal le jeudi 22 mai dernier, permettant de présenter le contexte réglementaire dans lequel le PLU se réalise, les grands enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic de territoire et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Elle a permis aux personnes présentes de s'informer et d'interroger les élus et le bureau d'études sur l'incidence du passage de la Carte Communale au PLU.

Les orientations générales du PADD ont ensuite été débattues en conseil municipal le jeudi 19 juin.

La commission PLU a finalisé le travail sur le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour une restitution aux Personnes Publiques Associées (PPA) ainsi qu'aux gestionnaires de réseaux le 1^{er} octobre dernier. Il s'agissait de connaître leur avis sur ces documents et de voir si le travail accompli était en phase avec les exigences réglementaires ou encore la capacité des réseaux existants.

Une nouvelle réunion publique a eu lieu le mercredi 29 octobre dernier, permettant de revenir sur les orientations générales du PADD et leur déclinaison réglementaire. Elle a permis aux personnes présentes de s'informer et d'interroger les élus et le bureau d'études sur le règlement et les OAP notamment.

Des permanences en mairie sont ensuite organisées début novembre, permettant à tout un chacun de venir consulter l'ensemble des pièces réglementaires du PLU, en présence du bureau d'études et de membres de la commission. Des créneaux de réservation seront ouverts sur 4 demi-journées :

- Mercredi 5 novembre de 14h à 17h ;
- Vendredi 7 novembre de 9h à 12h ;
- Mercredi 12 novembre de 16h à 19h ;
- Vendredi 14 novembre de 9h à 12h.

La prise de rendez-vous peut se faire en mairie ou par téléphone au 05.55.84.51.90 (aux jours et heures d'ouverture de la mairie).

La finalisation du PLU en vue d'un arrêt en conseil municipal est prévue pour janvier 2026. S'ensuivra une période de consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) qui durera 3 mois.

Une enquête publique devrait avoir lieu au printemps 2026 pour une approbation dans le courant de l'été 2026.